L'enseignement au secondaire en Ontario sous le signe du renouveau

Réponse au rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire

Novembre 1982

Ontario
Ministère de l'Éducation
Ministère des Collèges et Universités
Le docteur Bette Stephenson, ministre
Harry K. Fisher, sous-ministre

L'enseignement au secondaire en Ontario sous le signe du renouveau

Réponse au rapport de l'Enquête sur
l'éducation au palier secondaire (1980-1981)

Novembre 1982

Le présent document accompagnait le discours prononcé par le ministre de l'Éducation, M^me^ Bette Stephenson, au séminaire sur les programmes qui s'est déroulé le 29 novembre 1982. Ce document expose les intentions du ministère.

On discute actuellement avec les groupes intéressés les orientations qui y sont présentées avant de mettre au point la circulaire intitulée Les écoles de l'Ontario de la 7^e^ à la 12^e^ année et les cours préuniversitaires qui remplacera en septembre 1984 La préparation aux diplômes d'études secondaires, 1979-1981 (Circulaire H.S.1).

Le 20 mars 1983, on annonçait que, pour les écoles de langue française, 5 crédits en français et 1 crédit en anglais/English seront requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Ces changements apparaîtront dans la circulaire intitulée Les écoles de l'Ontario de la 7^e^ à la 12^e^ année et les cours préuniversitaires.

Table des matières

Introduction 6

1. Le pourquoi de l'enquête 7

2. Un défi à relever 10
   2.1 L'avenir 11
   2.2 La consultation 13

3. Les bases du programme 15

4. Le renouveau du programme 21
   4.1 Les programmes-cadres 22
   4.2 La planification actuelle 25
   4.3 Les niveaux de difficulté 27
   4.4 Qui prépare les programmes-cadres? 29

5. La mise en place et l'évaluation du programme 33
   5.1 Les enquêtes provinciales 35
   5.2 L'évaluation du rendement des élèves 37

6. L'atmosphère et la discipline à l'école 39

7. Des questions qui demeurent à l'étude 40

8. Remerciements 44

Documents auxiliaires 45

Appendice : Recommandations du rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire et réponses du ministre 46

L'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE EN ONTARIO
SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU

Introduction

On lira dans les pages qui suivent les mesures que se propose de mettre en oeuvre le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour moderniser l'enseignement secondaire ontarien dans la visée de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire que commandait le ministère au début de 1980. Le rapport de l'enquête a été remis au ministre de l'Éducation, Madame Bette Stephenson, dès l'automne de 1981. C'est ce document qui a constitué le principal texte utilisé par le ministère dans ses travaux visant à renouveler l'éducation au palier secondaire, compte tenu d'obligations préalables telle la mise en oeuvre de la nouvelle loi ontarienne concernant l'éducation de l'enfance en difficulté. On a également tenu compte des conséquences nécessaires de tout changement au palier secondaire sur les paliers connexes, soit ceux de l'élémentaire et du postsecondaire. Pour le reste, le présent document constitue la réponse du ministère à l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire.

1. Le pourquoi de l'enquête

L'Enquête sur l'éducation au palier secondaire a été lancée en avril 1980 par le ministre de l'Éducation dans un effort pour procéder à une analyse en profondeur de l'éducation secondaire dans la province. Les enquêteurs avaient comme mission de passer en revue presque tous les aspects de l'école secondaire, plus particulièrement le système des crédits, la teneur et l'organisation du programme d'études, les normes, la discipline et le rôle de l'école dans la préparation de l'élève au monde du travail.

Placée sous la présidence de M. Duncan Green, ancien directeur de l'éducation du conseil de l'éducation de Toronto, l'équipe se divisait en quatre comités : le comité directeur, le comité d'évaluation, le comité des «réactions» et le comité de conception. Les membres de comités représentaient le domaine de l'éducation en l'Ontario et d'autres secteurs importants de la société. Les enquêteurs ont travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat du projet et ont invité dès son lancement le public et les associations d'éducateurs ou autres à leur faire parvenir leurs commentaires, suggestions ou mémoires.

Dès le début de mai 1981, l'équipe de recherche était en mesure, après d'intensives discussions à l'échelon des comités, de publier un document d'étude contenant 101 recommandations. Il fut distribué à l'échelle de la province. On y invitait le public à transmettre ses réactions aux comités au plus tard le 30 juin 1981. Si l'on en juge par le nombre des lettres et de mémoires adressés aux enquêteurs, le document d'étude a véritablement suscité la discussion pour laquelle il avait été conçu.

Lors de la préparation du document d'étude, les enquêteurs avaient reçu environ 600 mémoires. Après sa parution, la réponse fut de loin plus imposante : environ 2 400 lettres et mémoires, sans compter un peu plus de 2 000 pétitions et circulaires signées.

Le secrétariat du projet a procédé à un dépouillement systématique des réponses de juillet à octobre 1981. Ainsi mise en ordre et présentée au comité directeur, l'opinion du public a servi de matière aux 98 recommandations du rapport définitif. Plusieurs recommandations du document d'étude furent révisées alors que d'autres furent reprises telles quelles. Certaines recommandations furent abandonnées en cours de route et de nouvelles se greffèrent au rapport définitif.

Le comité directeur de l'enquête, responsable de l'analyse de la réaction du public et de la formulation des recommandations définitives, soumettait son rapport au ministre de l'Éducation le 31 octobre 1981.

Le ministère a depuis reçu un grand nombre de commentaires additionnels en provenance du public, d'associations professionnelles et d'autres personnes intéressées.

Les premiers mois de 1982 voyaient l'arrivée de mémoires circonstanciés adressés au gouvernement par les fédérations d'enseignants, les conseillers scolaires, les associations communautaires et les administrateurs scolaires. La teneur et la présentation de ces documents indiquent clairement l'intérêt remarquable avec lequel le public et les professionnels se penchent sur l'avenir de l'éducation secondaire dans la province.

Une équipe d'agents d'éducation du ministère a analysé le rapport de l'enquête et les nombreux mémoires détaillés que celui-ci avait suscités en vue de la préparation d'un projet de renouvellement du système d'éducation dans les années 1980.

Le présent document porte donc sur les grands changements à effectuer au cours des prochaines années aux programmes d'études afin de rajeunir nos écoles et ainsi leur permettre de mieux répondre aux défis des dix prochaines années.

L'étonnante participation du public au projet d'enquête du ministère démontre à n'en pas douter que la population a toujours confiance dans les possibilités du système scolaire actuel. Le public tient à ce que l'école offre à l'élève une éducation de base qui l'aidera à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. De plus, tout en reconnaissant que chaque élève arrive à l'école avec ses besoins, ses intérêts et ses dispositions propres, la majorité de la population propose un resserrement du programme d'études, surtout de la 7^{e} à la 10^{e} année. Les professionnels de l'enseignement et le public s'entendent pour recommander que l'école doit encourager les élèves à viser plus haut au plan de la réussite académique et insister davantage sur la discipline. Le succès éventuel de telles mesures dépend en définitive des élèves, des parents et du personnel enseignant de chaque école, mais le public tient à ce que le ministère de l'Éducation fasse preuve d'initiative au niveau de ses programmes d'étude et de responsabilité au niveau de la conduite des classes afin que les élèves aient accès à une éducation de première qualité partout dans la province.

C'est pour y arriver que l'on propose le plan d'action qui suit.

2. Un défi à relever

Le rôle traditionnel de l'éducation secondaire est de préparer l'adolescent à prendre ses responsabilités d'adulte dans le monde vers lequel il se dirige, que ce soit celui du travail ou celui du perfectionnement académique. Deux nouveaux rôles ont commencé à s'ajouter à cet objectif de base au cours des dernières décennies. Il faut en effet désormais ajouter au rôle de formation de l'individu comme citoyen responsable celui d'une préparation plus particulière permettant à l'élève d'arriver sur le marché du travail muni de certaines attitudes et connaissances ou habiletés qui assureront son succès. Il y a aussi le fait que l'évolution sociale des dernières années rend éminemment plus importante la collaboration entre les parents et les éducateurs au secondaire dans la préparation de l'adolescent à sa vie d'adulte.

Il est entendu que tout le monde ne s'accordera pas sur le choix de ces quatre objectifs ni sur l'ordre de priorité. Il reste que les enseignants ontariens au palier secondaire doivent s'attendre à ce qu'on manifeste des exigences importantes au niveau de tous ces aspects de la formation offerte au secondaire. On devrait viser à l'établissement d'un équilibre entre l'enseignement et les besoins des jeunes dans une société multiculturelle et démocratique en constante évolution.

Il faut à tout prix se pencher sur ce que l'avenir réserve. Le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire comporte certains passages prospectifs, mais on ne retrouvera pas de description globale pouvant servir de base à une planification d'ensemble.

2.1 L'avenir

On peut difficilement prédire l'avenir, mais l'exploration en est possible et souvent utile. Le Groupe d'étude de planification stratégique (GEPS) du ministère a préparé deux documents (donnés dans la liste des documents auxiliaires) qui ont servi en grande partie à la préparation de la présente réponse. Le ministère a de plus commandé une analyse des projets d'un grand nombre d'autres pays dans le domaine des besoins futurs en matière d'éducation. On a également étudié les derniers rapports parus sur le sujet, le tout pour en arriver à la conclusion que la planification devrait se composer de deux grands éléments : l'établissement de bases aussi solides et aussi stables que possible pour l'éducation au secondaire et la mise en place de mécanismes assez souples pour assurer les modifications de programmes et le renouvellement nécessaires.

La recherche a révélé que l'Ontario s'inscrit bel et bien dans le «village global» et que certaines tendances sont prévisibles :

- L'évolution démographique actuelle entraînera une baisse de l'effectif scolaire jusqu'à la fin des années 80. Les écoles secondaires des années 80 comporteront donc dans l'ensemble moins d'élèves que celles des années 70.

- Il faudra faire des efforts gigantesques pour combattre l'inflation et faire preuve d'une extrême prudence au niveau de la gestion.

- L'économie continuera de perdre sa couleur industrielle et manufacturière pour devenir davantage une économie de traitement de l'information. Cette transformation s'échelonnera sur plusieurs décennies. Le recyclage de la population active ontarienne continuera de représenter un gage de productivité. On perdra peu à peu l'habitude d'associer l'éducation et la formation uniquement avec la jeunesse. L'éducation permanente prendra de plus en plus d'importance.

- La microtechnologie nous obligera à repenser certaines composantes de notre manière d'apprendre. Pour l'instant, ces progrès technologiques modifieront l'école sans la remplacer, mais l'école de demain sera sans doute différente de celle d'aujourd'hui.

- L'Ontario deviendra un monde où les affaires, l'éducation et la politique s'intégreront à un niveau de plus en plus international ou multinational, ce qui obligera notre société à mieux comprendre les réalités du multiculturalisme.

- Comme les familles se déplaceront davantage, il faudra que s'établisse une plus grande homogénéité des écoles à l'échelle provinciale, nationale et même nord-américaine.

- La loi reconnaîtra d'autres cellules familiales que la cellule actuelle ainsi que des modes de vie que devra accepter l'école.

- Les techniques de diagnostic et la méthodologie de l'éducation de l'enfance en difficulté feront peu à peu évoluer la pensée et les méthodes des enseignants au secondaire qui verront ainsi leur rôle changer.

- Les enseignants des années 80 seront plus âgés. Ils auront plus d'expérience mais résisteront davantage à des changements qui pourront leur sembler inutiles. On ne saurait donc envisager d'offrir une éducation améliorée sans faire des efforts afin de rehausser le niveau de compréhension, d'ouverture d'esprit et de connaissance du personnel enseignant.

. Les recherches amèneront les éducateurs à revoir leurs idées sur l'âge auquel l'élève est prêt à passer à l'apprentissage de telle ou telle discipline, ce qui entraînera des changements aux niveaux des méthodes d'enseignement et des outils pédagogiques.

On pourrait mentionner bien d'autres orientations possibles au niveau de la société comme à celui de la théorie de l'enseignement. Quels que soient ces changements, il faudra que l'Ontario se donne une éducation secondaire qui puisse servir de base à une éducation sans cesse renouvelée.

2.2 La consultation

La planification s'est faite sous le signe de la consultation. La publication du rapport de l'enquête a donné lieu à la présentation de nouveaux mémoires souvent très détaillés préparés par les fédérations d'enseignants, les associations de conseillers scolaires, les conseils scolaires, les associations municipales et professionnelles et les individus intéressés. Chaque mémoire a fait l'objet d'une étude approfondie. Dans plusieurs cas, des rencontres ont été organisées entre le ministère et des groupes concernés. Elles ont été l'occasion d'échanges de vues plus poussés sur les recommandations proposées par ces groupes. Pendant presque un an, des agents d'éducation de la Division de l'élaboration des programmes ont accepté des invitations à prendre la parole devant divers groupements pour y discuter de la teneur du rapport de l'enquête et de divers aspects de l'éducation secondaire pendant les années 80. Ces échanges ont été assez nombreux pour permettre d'évaluer le bien-fondé des recommandations de l'enquête et de celles de certains secteurs du public et de l'enseignement.

Mais il faut aller plus loin : placer l'éducation secondaire dans le contexte des changements subis par l'enseignement élémentaire et postsecondaire. Il a fallu organiser des discussions au sein des ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités

pour s'assurer que toute évolution au niveau secondaire constitue un prolongement naturel de ce qui se passe à l'élémentaire et représente une préparation satisfaisante à l'éducation postsecondaire. Des efforts particuliers de coordination s'imposaient au niveau de l'éducation permanente, laquelle doit s'insérer jusqu'à un certain point dans l'éducation secondaire (par exemple, il y a coïncidence au niveau de certains crédits) sans imposer à l'éducation permanente les restrictions qui vont de soi au niveau du secondaire.

Enfin, à certains égards, le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire ne va pas assez loin. C'est ainsi, par exemple, qu'on fait preuve de trop d'imprécision en parlant du rendement des élèves du secondaire, surtout de ceux qui s'orientent vers le postsecondaire. Les recommandations de l'enquête à ce chapitre ne sont pas assez pressantes.

Une bonne partie de la planification décrite dans le présent rapport est en cours. Certaines composantes ne constituent que des déclarations d'intention nécessitant plus de discussion, surtout au niveau de leur mise en oeuvre. Il faudra aussi procéder à une plus ample consultation concernant certaines questions restées sans réponse. Il est toutefois à souhaiter que l'enquête et la consultation préparatoires au présent document, loin d'être considérés comme une perte de temps, seront vus comme des jalons importants de la démarche de l'enseignement en Ontario. Les changements prévus sont considérables mais leur introduction s'effectuera dans l'ordre, progressivement et sans perte d'énergie.

En un sens, la planification, dans les institutions sociales, est toujours à recommencer. Les projets d'avenir sont constants, ils se réalisent ouvertement, dans la confiance, la collaboration et l'espoir.

Le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire a jeté les bases d'un plan d'action conçu pour relever le défi de l'avenir. On a donc, à l'aide des recommandations du rapport,

préparé un projet de renouvellement susceptible de répondre aux besoins de la société actuelle et parfois même de les prévoir.

3. Les bases du programme

L'enseignement secondaire en Ontario a une histoire aussi longue qu'intéressante. Les changements ont été nombreux depuis 1870 : on a maintes fois ajusté aux fluctuations sociales les programmes d'études et les conditions d'admission aux diplômes. C'est ainsi qu'en 1921, le programme de six ans de l'enseignement secondaire était réduit à cinq ans et que, en 1936, cette cinquième année prenait le nom de «13^{e} année».

De nombreuses décisions ont été prises par le ministère dans les années 50 et 60 pour mieux adapter l'enseignement aux nouveaux programmes de formation. Le système des crédits fut introduit dans les écoles peu après 1970 pour permettre aux parents et aux élèves de participer davantage au choix des matières scolaires sans pourtant donner dans l'excès de la spécialisation hâtive.

On a parfois tendance à oublier que le système actuel est le fruit d'une réponse de l'école aux désirs exprimés par le public. L'acquis du passé se retrouve dans une large mesure à la base même du système d'enseignement actuel, lequel a d'ailleurs fait preuve d'une stabilité remarquable à une époque de changement accéléré. Il ne faut donc pas s'étonner de voir le rapport de l'enquête appuyer certaines composantes de l'enseignement actuel, tel le système des crédits déjà modifié pendant les années 70.

D'importants changements se sont produits au niveau des diplômes et des conditions de leur obtention au cours des dernières décennies. L'Ontario accorde présentement deux diplômes. Le diplôme d'études secondaires est remis aux élèves ayant accumulé 27 crédits dont 9 sont obligatoires. Quant au diplôme d'études secondaires supérieures, il est accordé à ceux qui ont accumulé six crédits de 13^{e} année. La recommandation la plus discutée du rapport de l'enquête aura sans doute été celle où l'on propose de ramener ces deux diplômes

à un diplôme d'études secondaires de l'Ontario que la majorité des élèves pourrait obtenir à la fin de la 12e année.

Les recommandations 1 et 2 du rapport ne préconisent pas l'abolition de la 13e année. Au contraire, l'Ontario peut être fière à juste titre du niveau académique de sa 13e année. Il reste que l'on doit se pencher avec attention sur l'élimination de la cinquième année du palier secondaire étant donné qu'une telle mesure créerait une importante compression du programme même si elle n'affectait pas la 13e année. De plus, cette recommandation nécessitait une étude particulièrement approfondie étant donnée que la simplification du diplôme entraînera à la fin des années 80 une coûteuse «double fournée» de diplômés dont il faudra assurer le placement sur le marché du travail comme dans les institutions postsecondaires.

On effectuera donc les ajustements suivants aux diplômes :

- Les deux diplômes (diplôme d'études secondaires et diplôme d'études secondaires supérieures) seront remplacés par un diplôme d'études secondaires de l'Ontario accordé aux élèves ayant accumulé 30 crédits. Un tel diplôme pourrait être accordé aux finissants de juin 1986. C'est cependant le diplôme que recevront les élèves qui se seront inscrits en 9e année en septembre 1984. Le diplôme d'études secondaires supérieures pourra être conservé jusqu'en juin 1989 mais on s'attend à ce que l'Ontario s'en tienne au diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dès l'année 1990.

- Le nombre d'heures de cours donnant droit à un crédit demeurera fixé à 110 heures. On pourra cependant offrir des cours plus ou moins longs et accorder des crédits en conséquence dans certains cas, notamment pour les élèves en difficulté.

. Le nombre de crédits obligatoires du DESO passera à 16. Ils seront répartis ainsi :

5	crédits en anglais/English (dont deux crédits au cycle supérieur)
2	crédits en mathématique
2	crédits en sciences
1	crédit en français
1	crédit en géographie
1	crédit en histoire
1	crédit en sciences sociales (cycle supérieur)
1	crédit en éducation physique et hygiène
1	crédit en art
1	crédit en affaires et commerce ou en études technologiques
16	crédits

Ce seront là les seules restrictions imposées aux élèves dans leurs choix de cours.

Les directeurs seront invités à préparer, dans la mesure du possible, des programmes permettant aux élèves de passer à travers leurs cours obligatoires en quatre ans.

. On conservera le programme de la 13^{e} année qui sera transformé en un programme plus normalisé administré par la province et connu sous le nom de Préuniversitaire ontarien (PO).

. Le Préuniversitaire ontarien offrira un programme uniforme à travers la province. Les cours seront établis en consultation avec les universités. Plusieurs sont en préparation (notamment en mathématique et en sciences) alors que les travaux préliminaires ont débuté dans les autres disciplines.

. Les cours du Préuniversitaire ontarien pourront compter comme crédits pour le diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou s'entreprendre après l'obtention du DESO. Ils seront également offerts aux adultes désireux de les suivre même s'ils n'ont pas préalablement obtenu leur diplôme d'études secondaires.

- L'étude du français langue seconde est une réalité importante en Ontario. Les élèves entament généralement le programme fondamental dès l'élémentaire. Le programme d'immersion permettant d'étudier jusqu'à 50 pour cent des matières en langue française prend lui aussi de l'ampleur. Le ministère de l'Éducation continuera d'encourager les conseils scolaires à offrir des cours d'immersion et des cours intensifs jusqu'à la fin du secondaire. Le ministère verra à ce que soient débloqués les fonds nécessaires à même les subventions générales et s'assurera que les cours soient donnés par des enseignants compétents.

- Les programmes Liaison I et II (collège) seront incorporés aux programmes-cadres sur les affaires et le commerce et sur les études technologiques.

- Le ministère continuera d'appuyer et d'encourager les programmes d'éducation coopérative.

- La préparation aux diplômes d'études secondaires actuels est détaillée dans la Circulaire H.S.1, 1979-1981 qui sera prolongée par une note de service pour l'année scolaire 1983-1984. Pour 1984-1985 cependant, la Circulaire H.S.1, 1979-1981 sera remplacée par une nouvelle circulaire intitulée Les écoles de l'Ontario de la 7^{e} à la 12^{e} année et les cours préuniversitaires. On y donnera le détail des prescriptions provinciales en 7^{e} et 8^{e} année ainsi qu'au palier secondaire. Une ébauche de ce document sera soumise à l'analyse des éducateurs de la province au cours des prochains mois en vue du lancement de la circulaire au début de l'automne de 1983.

- La recommandation de l'enquête quant à la présentation de cours à trois niveaux de difficulté (général, fondamental et avancé) a été acceptée.

- Les cours de niveau général serviront à former les citoyens de demain, à préparer les élèves au travail, à l'éducation permanente et à l'appréciation et à la pratique des arts.

- Les cours de niveau fondamental serviront au développement d'habiletés fondamentales ou personnelles, surtout dans le domaine de la communication avec les autres.

- Les cours de niveau avancé pourront comporter des éléments de ce qui précède mais sans dévier de la préparation de l'élève à de fructueuses études postsecondaires.

- On pourra adapter des cours de l'un ou l'autre de ces trois niveaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté.

- On prépare actuellement un Relevé de notes scolaires (RNS) conçu pour faciliter les déplacements d'élèves d'une école à une autre.

- Un certificat provincial sera remis sur demande aux élèves qui auront passé certains crédits obligatoires mais sans avoir atteint le nombre de crédits requis pour l'obtention d'un diplôme. Le certificat attestera de la réussite des crédits suivants :

  2 crédits en anglais/English
  2 crédits en mathématique
  1 crédit en français
  1 crédit en sciences
  1 crédit en géographie
  1 crédit en histoire
  1 crédit en éducation physique et hygiène
  6 autres crédits
  15 crédits

- Les directeurs d'écoles seront tenus de mettre à la disposition des élèves et des parents qui tiendront à les consulter des descriptions de cours comportant des éléments communs à travers la province.

. Le nombre maximum de journées d'examens sera de 15.

. L'orientation sera rendue obligatoire en 7e et 8e année et on a déjà mis à la disposition des enseignants des unités pédagogiques sur le choix d'une carrière et d'un programme académique personnel.

. La recommandation du rapport de l'enquête concernant l'abrogation de l'article 265 de la Loi de 1974 sur l'éducation a été rejetée.

> «Par dérogation à toute autre disposition de la présente partie, l'English ou l'Anglais est une matière d'enseignement obligatoire pour tous les élèves à la 9e à la 12e année, inscrits dans une école de langue française et doit être exigée pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme décerné à ces élèves.»

L'étude de l'anglais sera donc requise de tous les élèves en Ontario.

. Des outils pédagogiques des Cours par correspondance ont été offerts à prix coûtant à certains conseils scolaires le 1er avril 1982 dans le cadre d'un projet pilote d'un an.

. À compter de janvier 1983, tout directeur ou toute directrice d'école admettant un élève inscrit aux cours par correspondance à plein temps sera tenu de nommer un enseignant ou une enseignante chargé(e) d'évaluer les progrès de l'élève.

. Une ébauche de politique en Éducation permanente en Ontario a été soumise à l'étude du public en avril 1982. On procède actuellement à la révision de ce document tout en s'occupant de la mise en place de mécanismes d'appoint tel un système informatique à utiliser aux fins de l'éducation permanente.

. Le rapport de l'enquête recommandait la préparation d'un document «précisant la philosophie du ministère de l'Éducation et les objectifs à atteindre dans l'entier du programme des écoles élémentaires et secondaires». Ce document est en préparation. Il portera le titre de Les fondements des programmes des écoles de l'Ontario.

Toutes et chacune des recommandations du rapport de l'enquête ont été évaluées avec le plus grand soin. On prévoit que dès 1990 les élèves seront de plus en plus nombreux à terminer leurs études secondaires en quatre ans, mais c'est là une chose à faciliter plutôt qu'à décréter. En attendant, les élèves s'inscrivant au secondaire devront décider s'ils ont l'intention de répartir leur programme d'études secondaires sur quatre ans, quatre ans et demi ou cinq ans. Le programme d'études de l'Ontario permettra que s'accomplisse sans heurts l'évolution de l'école secondaire grâce à un programme de renouvellement soigneusement conçu.

4. Le renouveau du programme

Un programme d'études regroupe toujours les expériences que l'école a la responsabilité d'offrir aux élèves. On y retrouve non seulement un enseignement planifié mais aussi une sorte d'enseignement spontané. Les programmes peuvent exposer les grands principes et donner le détail de ce que nous croyons que l'élève a besoin de savoir, mais sa collaboration demeure indispensable. Le second facteur fondamental, c'est l'enseignant ou l'enseignante et l'intérêt et les connaissances qu'il ou elle apporte en classe. La recherche démontre également que l'enseignement sera facilité ou empêché par les attitudes et les activités de ceux qui s'occupent des écoles, c'est-à-dire les enseignants, et de ceux qui les soutiennent, soit les parents. Les outils pédagogiques comptent également pour beaucoup dans la balance.

Toute planification au niveau des programmes d'étude doit tenir compte de ces réalités. On doit continuer de préparer des énoncés de politiques surtout à une époque où une réalité changeante rend nécessaires les ajustements et le renouvellement. C'est là une oeuvre essentielle non seulement pour l'orientation qu'elle peut imprimer, mais aussi parce que cette activité stimule la curiosité intellectuelle et une participation souvent plus engagée des enseignants comme des élèves.

4.1 Les programmes-cadres

En Ontario, les programmes et les cours préparés à l'école ou préparés pour les écoles par les conseils scolaires doivent tenir compte des orientations déterminées par les programmes-cadres du ministère de l'Éducation. Les programmes-cadres tracent les grandes lignes des programmes qui seront suivis dans les écoles. Tout programme-cadre du ministère est conçu pour offrir des lignes générales et des arguments à l'appui de l'orientation générale de l'enseignement. Mais il demeure essentiel qu'on comprenne clairement ce à quoi s'attend le ministère de l'Éducation, non seulement des enseignants et des directeurs d'école, mais aussi des agents de supervision, des conseillers scolaires, des parents et du public. En fait, parler de programmes d'études, en Ontario, c'est d'abord parler des grandes lignes tracées dans les programmes-cadres qui sont mis à la disposition des écoles.

La préparation de ces programmes-cadres est une sorte de mouvement perpétuel qui constitue l'une des grandes priorités du ministère de l'Éducation, une tâche à jamais difficile et coûteuse. Les dernières recherches, les différences de points de vue sur les objectifs et les priorités de la société, les problèmes de gestion des ressources et l'évolution démographique, tout cela entraîne une multitude de recommandations susceptibles de modifier le programme d'études. Ces recommandations comptent pour beaucoup dans les décisions des conseils scolaires, des enseignants, des parents et des élèves. Les programmes-cadres du ministère de l'Éducation et les notes de service qui s'y ajoutent de temps à autre en font état.

On ne s'étonne donc pas de constater que le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire (1981) s'adresse à la question des programmes-cadres dans non moins de 30 recommandations sur 98.

La recommandation 32 demande que «le ministère de l'Éducation assure la mise à jour des programmes-cadres à des intervalles réguliers».

Après avoir analysé le rapport de l'enquête et certains documents parus récemment, la Division de l'élaboration des programmes a passé beaucoup de temps à revoir à fond ses programmes-cadres pour les cycles intermédiaire et supérieur. Cette analyse a réservé une place importante aux données fournies par les enquêtes provinciales au cours des quatre dernières années. Ont également été étudiés les mémoires soumis aux enquêteurs par les groupements professionnels et le résultat de discussions avec les fédérations d'enseignants et des experts dans le domaine de l'élaboration des programmes d'études.

Il est ressorti de tout cela qu'il faudrait définir le rôle des programmes-cadres et des circulaires en fonction de leurs divers «utilisateurs».

Un programme-cadre est un énoncé de politique concernant ce que le ministère compte voir s'enseigner et s'apprendre dans telle matière ou tel groupe de matières dans les écoles de l'Ontario. Un programme-cadre idéal devrait :

- expliquer clairement aux conseils scolaires et à leur personnel les attentes du ministère concernant les objectifs du programme d'études, la teneur obligatoire des cours, les méthodes d'évaluation et le contenu des programmes conçus au plan local, lesquels doivent se conformer aux directives du ministère;

- guider et seconder les directeurs qui auront à préparer et mettre en oeuvre un programme d'études dans leur école;

- guider et assister les enseignants chargés de préparer des programmes pour leurs élèves;

- guider les facultés d'éducation ou tout autre groupe de professionnels participant à la formation du personnel enseignant;

- renseigner les parents, les élèves, le public et les médias sur les programmes d'études suivis en Ontario dans l'une ou l'autre des matières enseignées

En fait, le programme-cadre doit constituer un document de planification, on doit y déterminer les objectifs de l'enseignement, les buts du programme-cadre lui-même, les objectifs du programme et toute autre condition que le ministère voudra y insérer.

Les programmes-cadres utilisés en Ontario sont parmi les meilleurs au monde. Plusieurs de ces derniers ont été primés ou imités dans d'autres systèmes scolaires. Certains font preuve d'une durabilité remarquable - ils sont toujours en force dix ans après leur publication. Mais le processus de renouvellement du programme d'études permet justement de renouveler et de rajeunir au besoin ces documents importants.

4.2 La planification actuelle

Le ministère a déjà approuvé un certain nombre de projets de renouvellement de programmes-cadres. En voici la liste :

Affaires et commerce,
Anglais,
Arts visuels,
Études technologiques,
Français,
Informatique,
Langues vivantes,
Orientation,
Mathématique,
Musique,
Sciences.

La planification concernant les programmes-cadres pour l'English, l'histoire, la géographie, la famille et les programmes-cadres de matières connexes pour 1983-1984 est déjà en cours. On obtiendra des renseignements plus précis sur ces travaux auprès de la Division de l'élaboration des programmes.

Les travaux de préparation de ces programmes-cadres répondent aux exigences suivantes.

Les programmes-cadres seront préparés pour tenir compte de toutes les années du cycle intermédiaire au cycle supérieur. Dans le cas où un document séparé paraîtrait pour le cycle supérieur ou le cycle intermédiaire, on le publierait quand même comme tranche d'un programme-cadre manifestement conçu pour tenir compte de la matière enseignée de la 7^{e} à la 12^{e} année et au Préuniversitaire ontarien. Chaque programme-cadre sera éventuellement conçu comme un document pour les cycles intermédiaire et supérieur. Chaque programme-cadre contiendra des renseignements précis sur les cours préalables par souci d'homogénéité provinciale.

Le nombre des programmes-cadres sera réduit avec le temps pour passer de presque 100 à environ 25. Pour le moment, les titres de ces documents continueront de refléter les matières traditionnelles, mais de nouveaux «champs» d'études pourront s'ajouter

à cette liste, remplaçant un ancien programme-cadre ou l'englobant tout simplement.

La liste des programmes-cadres ainsi envisagés pour le moment est la suivante :

Affaires et commerce,
Anglais,
Anglais langue seconde (néo-Canadiens),
Art dramatique,
Arts visuels,
Éducation permanente,
Éducation physique et hygiène,
English/Français,
Études classiques,
Études technologiques,
Famille,
Français langue seconde,
Géographie,
Histoire,
Informatique,
Langues vivantes,
Mathématique,
Musique,
Orientation,
Sciences,
Sciences sociales/Études contemporaines.

On pourra procéder à d'autres regroupements de programmes-cadres (comme, par exemple, le groupement musique, art dramatique, arts visuels).

Il est à noter que l'on pourrait ajouter à un programme-cadre un document de ressources dans le genre de celui que le ministère de l'Éducation publiait dernièrement pour les bibliothèques et centres de ressources sous le titre d'Intégration et Coopération. Le centre de ressources intégré à l'apprentissage. On prépare également une série de documents en langue française qui répondront aux besoins particuliers des élèves des écoles de langue française.

Le jeu de programmes-cadres le plus complexe ne saurait tenir compte de tous les cours disponibles et de toutes les matières à enseigner. Il faudra donc de temps à autre approuver des cours qui dépasseront les limites des programmes-cadres normaux. Il faudra par exemple préparer des cours d'appoint faisant le lien entre les nouvelles découvertes du monde scientifique et celles de la technologie. On encouragera les directeurs à établir des cours sur plus d'un programme-cadre à la fois au besoin à condition que ces cours soient soumis à l'approbation du conseil scolaire et du ministère. On remplacera le terme «expérimental» par une autre expression. Comme on l'a déjà noté, avec le temps, de nouveaux genres d'études viendront déloger les anciennes ou feront fusionner deux domaines autrefois enseignés séparément, mais toujours moyennant un contrôle assez suivi pour s'assurer que la qualité des programmes-cadres soit maintenue.

4.3 Les niveaux de difficulté

Dans tous les cas où ce sera possible, les programmes-cadres permettront la préparation, à l'école secondaire, de cours de trois niveaux de difficulté : général, fondamental et avancé. Les programmes-cadres expliqueront en plus jusqu'où pourra aller l'adaptation des programmes de trois niveaux pour répondre aux besoins des élèves en difficulté.

Les cours de niveau général centrés sur la préparation des élèves au monde du travail seront conçus en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- apprendre à l'élève à lire, écrire, écouter et s'exprimer clairement;

- préparer l'élève à se comporter en citoyen actif dans une société démocratique;

- préparer l'élève à développer ses goûts et ses aptitudes en vue de passer directement à un emploi à sa sortie du secondaire ou en vue de ses études dans un collège d'arts appliqués et de technologie;

- apprendre à l'élève à développer les habitudes d'apprentissage qui lui rendront service pendant sa vie (solution de problèmes, bricolage, achats, loisirs, etc.);

- familiariser l'élève avec le langage, les problèmes particuliers et les possibilités de carrière de diverses disciplines sociales sans les explorer en profondeur;

- encourager les élèves à continuer de s'intéresser à la vie des arts et à y participer personnellement s'ils en éprouvent le goût.

Les priorités à établir entre ces objectifs pourront varier selon l'accent porté sur tel ou tel cours, mais on s'attendra généralement à ce que les quatre premiers objectifs donnés ci-dessus soient visés par l'ensemble des cours de niveau général.

Quant aux cours de niveau fondamental, ils viseront plusieurs de ces mêmes objectifs, mais seulement dans la mesure où ceux-ci pourront aider les élèves à prendre les nombreuses habitudes (solution de problèmes, questions domestiques, achats, loisirs, etc.) dont ils auront besoin pendant leur vie. On mettra bien entendu l'accent sur la communication entre l'élève et son milieu.

Les objectifs des cours de niveau avancé, de leur côté, seront de pousser plus avant la compréhension, les connaissances et l'expérience de l'élève dans le domaine des disciplines scolaires en vue de permettre à celui-ci de bien réussir à l'université.

Les objectifs mentionnés ci-dessus et attachés aux cours de niveaux général et fondamental s'appliquent évidemment aussi aux cours de niveau avancé. Il va de soi que l'élève qui suit ces cours avancés s'intéressera avant tout au succès académique, mais sans négliger de se préparer à communiquer avec le monde qui l'entoure, à apprendre à vivre en citoyen indépendant et responsable, à apprécier les arts et à développer les connaissances personnelles pratiques qui lui permettront de vivre en harmonie avec son milieu.

Il va sans dire que les méthodes d'enseignement et d'évaluation de ces cours refléteront les objectifs donnés ci-dessus. On y expliquera clairement les attentes du ministère de l'Éducation.

Tout cours répondant à l'une ou l'autre des trois descriptions données ci-dessus pourra s'adapter aux besoins particuliers des élèves en difficulté.

4.4 Qui prépare les programmes-cadres?

La préparation des nouveaux programmes-cadres sera réalisée sur le modèle décrit dans le document de travail Politique relative au programme scolaire. Enquête - Élaboration - Mise en oeuvre, publié en septembre 1982. L'aspect «enquête» pourra servir au contrôle de la mise en oeuvre des nouveaux programmes-cadres ou à constater l'état actuel de certains programmes pour permettre des ajustements.

Il faudra que s'établisse un esprit de collaboration si l'on veut en arriver à comprendre les besoins actuels. On effectuera au début de 1983 auprès des conseils scolaires, des fédérations et des universités des essais concernant les principaux projets d'élaboration de programmes-cadres pour les prochaines années ainsi que les enquêtes provinciales et la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario (BIMO). Cette méthode coordonnée d'évaluation et d'ajustement annuel rendra service aux conseils scolaires et aux écoles dans leurs travaux de renouvellement des programmes.

Chaque programme-cadre comportera une déclaration uniforme et clairement exprimée des objectifs visés par le ministère au niveau de chacune des matières et pour l'ensemble du programme dans les domaines suivants :

- le choix d'une carrière,
- l'utilisation de l'ordinateur,
- l'allocation des crédits,
- la pratique de la langue,
- la préparation à la vie,
- le multiculturalisme,
- les cours préalables,
- la sécurité,
- l'égalité des sexes,
- la formation du personnel,
- l'enseignement des valeurs.

Le ministère continue de croire qu'il faut s'adjoindre des experts en éducation pour préparer des programmes-cadres qui soient à la fois bien conçus et à point. Il faut également demander conseil au personnel de supervision, aux directeurs d'écoles et aux conseillers pédagogiques. Les éducateurs devraient faire savoir au ministère ce qu'ils pensent de l'efficacité d'un document pendant les divers stades de la préparation de celui-ci. Il faut se pencher sur les dernières données, les discuter et en tenir compte dans les textes. Il faut aussi analyser les résultats des enquêtes provinciales. C'est donc dire que les travaux de préparation seront ouverts afin de permettre à l'ensemble de la population concernée, y compris le public, de faire toute recommandation constructive jugée susceptible d'en arriver à produire de meilleurs programmes-cadres. Mais en définitive, on considérera le programme-cadre comme représentant la politique officielle du ministère.

Pour cette raison, chaque comité d'élaboration travaillant à un programme-cadre sera placé sous la direction d'un représentant de la Division de l'élaboration des programmes. Ce responsable sera chargé de la coordination des activités du comité, dont la composition (membres plus ou moins nombreux selon les cas) pourra être la suivante :

- du personnel en prêt de service;
- des éducateurs embauchés à temps partiel;
- des personnes-ressources ou spécialistes du ministère ou de l'extérieur (y compris des représentants du postsecondaire) auxquels le directeur ou la directrice du projet pourra confier des tâches particulières;
- des conseillers nommés par les associations professionnelles, surtout la Fédération des enseignants de l'Ontario;
- le personnel du ministère, qui sera chargé de la mise en oeuvre et du contrôle des nouveaux programmes-cadres.

Il est évident qu'il y a autant de manières d'élaborer un programme-cadre qu'il existe de disciplines d'enseignement. C'est pourquoi on s'assurera que la période de rodage d'un programme-cadre soit assez longue pour permettre à tous les intéressés de transmettre leurs commentaires et suggestions au ministère avant la publication du texte définitif.

Il faudra que se maintienne à tout moment une communication étroite entre les responsables de l'élaboration des programmes-cadres et les éditeurs de manuels, d'outils pédagogiques et d'instruments de mesure. Il faudra aussi demeurer en contact avec les responsables des subventions et des politiques de financement des écoles.

La préparation des programmes-cadres de langue française, qu'il s'agisse d'adaptations ou de traductions, sera la responsabilité partagée de la Division de l'élaboration des programmes et du sous-ministre adjoint à l'éducation franco-ontarienne.

Le ministère de l'Éducation explique ses politiques éducatives dans des circulaires, ses programmes-cadres et ses notes de service. C'est aux conseils scolaires et aux écoles qu'incombe la responsabilité de donner corps à ces programmes et de traduire les politiques en cours pratiques. Certains conseils scolaires réussissent mieux que d'autres dans ce domaine. Leurs programmes, lorsqu'ils sont manifestement d'un ordre supérieur, devraient être portés au fichier central d'ONTERIS (Système d'information sur les ressources éducationnelles de l'Ontario) pour en ouvrir l'accès aux autres conseils scolaires, aux enseignants et aux responsables de l'élaboration des programmes de la province. On procédera au financement de cette entreprise à mesure que seront approuvés les projets. On espère que les conseils scolaires feront preuve de générosité et n'hésiteront pas à faire profiter ONTERIS, donc le reste de la province, de leurs meilleures réalisations.

Enfin, le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire recommande que «le ministère de l'Éducation favorise le développement d'une plus grande coopération en matière de programmes scolaires entre les provinces canadiennes par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)».

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario collabore depuis longtemps avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à des initiatives conçues pour répondre à des besoins communs. Il se pourrait que le moment soit venu d'augmenter considérablement la collaboration interprovinciale au niveau des politiques concernant les programmes. Pour cette raison et pour d'autres considérations sur son rôle futur, le CMÉC vient de terminer une étude approfondie de son rôle à la lumière des circonstances présentes et à venir et à la suite des initiatives entreprises par d'autres organismes interprovinciaux. Or, cette analyse préconise justement une plus étroite collaboration

interprovinciale au niveau de la préparation des programmes scolaires. Cette conclusion a déjà été ratifiée en principe par le CMÉC qui étudie présentement la manière de procéder à cette collaboration. L'Ontario a participé activement à cette enquête.

L'avenir qui s'offre à nous au Canada est des plus emballants. Ce n'est qu'au sein du désintéressement personnel et de la coopération que nous pourrons préparer nos jeunes à en profiter.

Cette collaboration n'est pas un mot utilisé pour la forme. C'est une réalité qui entraîne la discussion, le débat; on doit y consacrer le temps qu'il faut pour que les visions coïncident, pour que les opinions se partagent et pour que les ressources se divisent équitablement. Nous comptons donc sur la compréhension des éducateurs, sûrs que ceux-ci sont les premiers à reconnaître que leur patiente collaboration avec le ministère à une époque difficile ne saurait faire autrement, en définitive, que de profiter aux élèves dont ils ont la charge.

5. La mise en place et l'évaluation du programme

Les travaux de préparation et de mise en oeuvre des programmes-cadres, comme on le sait, doivent s'effectuer dans le plus grand esprit de collaboration. Les initiatives dans ce domaine doivent s'accompagner de méthodes d'évaluation susceptibles de permettre au ministère de constater les progrès réalisés et l'importance des étapes qu'il reste à franchir. Les documents doivent refléter les besoins les plus impérieux des élèves en plus de décrire ce que l'on est en droit d'attendre des enseignants et de ce qu'on peut croire que la société voudra bien ratifier. Il s'établit donc une atmosphère de confiance entre les responsables de la préparation des programmes-cadres et leurs utilisateurs. C'est finalement au niveau du partage des données et des idéaux qu'on pourra le mieux assurer une collaboration efficace.

La mise en oeuvre dépend en définitive des conseils scolaires eux-mêmes, mais c'est du ministère de l'Éducation et de ses bureaux régionaux que commence une mise en oeuvre qui sera finalement réalisée au niveau des conseils scolaires, des écoles et des salles de classe.

Au ministère même, des équipes chargées de la coordination de chacun des programmes-cadres auront la responsabilité de l'organisation de ces derniers à l'échelle de la province. Ces équipes devront :

- faire parvenir les programmes-cadres ou circulaires au personnel du ministère, aux conseillers scolaires, aux agents de supervision, aux directeurs d'écoles, aux enseignants, aux facultés d'éducation et aux citoyens intéressés;

- sensibiliser ces personnes aux changements que ces documents renferment;

- contrôler la mise en oeuvre de la politique;

- coordonner les activités dans les écoles de langue française;

- constater les besoins en ressources humaines et en compétences particulières. La mise en oeuvre ne serait pas complète sans programmes de formation du personnel dans les domaines de l'orientation, de la compréhension et de la préparation d'un programme académique personnel. Le changement véritable serait presque impossible sans la participation désintéressée des enseignants, des directeurs d'écoles et du personnel de supervision. Les bureaux régionaux verront donc à ce que chaque conseil scolaire dispose d'un plan d'action concernant la mise en oeuvre du nouveau programme, y compris des composantes de formation de personnel correspondant aux grandes priorités du projet de renouveau recommandé par le ministère. Les priorités

locales continueront de revêtir l'importance qui leur est propre, mais il faudra aussi découvrir les grandes priorités à l'échelle de la province par l'entremise des conseils régionaux des programmes.

5.1 Les enquêtes provinciales

Plusieurs recommandations de l'enquête portent sur la responsabilité qu'a le ministère de contrôler et d'assurer la mise en oeuvre des nouvelles politiques en matière de programmes d'études. L'enquête propose entre autres que l'on ait davantage recours aux enquêtes provinciales, à l'échelle de l'Ontario ou au plan local, pour s'assurer que l'éducation à travers la province répond au directives du ministère.

Pour mieux s'acquitter de leurs fonctions, les membres de la Division des services régionaux doivent participer aux travaux des équipes d'élaboration des programmes. C'est cette même Division des services régionaux qui aura la responsabilité de préparer l'échéancier de livraison et de mise en oeuvre des programmes-cadres. La division sera donc chargée de préparer, de concert avec la Division de l'élaboration des programmes, un plan suivant lequel une enquête provinciale ou toute étude destinée à révéler le niveau d'application d'un nouveau programme-cadre (ou les deux) aurait lieu dans la quatrième année suivant la livraison d'un nouveau programme-cadre.

Le rapport de l'enquête recommandait de plus que le ministère se penche sur certaines questions particulières dont l'importance avait plus ou moins frappé les enquêteurs. Le ministère se propose donc de lancer pour la période de 1982 à 1984 des enquêtes provinciales ou des projets de recherche (ou les deux) dans les domaines suivants :

les programmes d'études parallèles, cours d'été, cours du soir - la possibilité de les voir donner droit à des crédits, leurs qualités intrinsèques, le personnel en place;

- le processus actuel d'évaluation du personnel dans les écoles - y a-t-il place pour une amélioration?

- les programmes de formation du personnel à l'école - leur efficacité;

- les normes suivies par les conseils scolaires lors du placement des enseignants - ceux-ci sont-ils «suffisamment qualifiés»?

La recommandation 57 propose que «le ministère de l'Éducation exige que les conseils scolaires fassent régulièrement l'objet d'une évaluation collective comportant une étude des méthodes d'évaluation utilisées concernant le rendement des élèves». En fait, le modèle de l'évaluation collective ne constitue que l'une des méthodes pouvant servir à l'évaluation du système.

Il faudra mettre en place une méthode cyclique permettant à toutes et à chacune des écoles ontariennes de procéder à une évaluation du système au moins une fois tous les dix ans; une telle évaluation comporterait les points suivants :

- des évaluations interne et externe;

- la participation des parents et de la communauté;

- la vérification de la présence des sept indices du modèle de l'évaluation collective;

- la présence d'un échéancier de mise en oeuvre comme partie intégrante du projet.

Le Comité consultatif provincial sur les politiques et les pratiques de l'évaluation a d'ailleurs adressé au ministère des recommandations du même ordre.

Le ministère se penchera sur ces recommandations et les étudiera à la lumière de facteurs connexes tels les coûts et les résultats obtenus jusqu'ici et préparera ainsi une série de directives concernant l'établissement d'un processus cyclique obligatoire d'évaluation du système.

Il faudra aussi que le ministère améliore son processus actuel d'obtention de données afin de permettre aux conseils scolaires de lui transmettre des renseignements plus précis sur leurs politiques et leurs projets futurs dans les domaines de l'évaluation et de la formation de leur personnel ainsi que ceux de l'élaboration et du contrôle des programmes.

L'évaluation est un instrument de contrôle, mais elle ne remplace point celui-ci. Il faut que le public se rende compte que l'on ne se contente pas de ramasser des renseignements mais qu'on s'en sert pour apporter les améliorations qui s'imposent dans les domaines de la planification, du contrôle, de l'élaboration du programme, de la formation du personnel et de l'évaluation des écoles elles-mêmes.

Ces activités fourniront de précieux renseignements que pourront utiliser les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation lors de toute élaboration de programme d'études et au moment des changements majeurs. Il faudra également se donner des moyens sûrs en vue de l'évaluation du rendement des élèves à l'échelle de la province comme de celle des programmes prévus par le ministère.

5.2 L'évaluation du rendement des élèves

On se pose un peu partout des questions sur l'évaluation du rendement des élèves à travers la province depuis l'abolition des examens externes de 13^{e} année en 1967. Le rapport de l'enquête observe que le public se préoccupe des différences de notes scolaires d'une école à l'autre. On se pose des questions également sur «l'inflation» des notes. On se demande en plus ce que valent vraiment des tests destinés à l'ensemble des écoles à travers l'Ontario quand

il s'agit de déterminer le succès académique d'un élève en particulier.

Les recommandations 58 et 59 du rapport encouragent le ministère à continuer l'élaboration de la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario (BIMO) de manière à offrir des instruments d'évaluation aux écoles pour tous les programmes-cadres de la 7^{e} année et des années subséquentes. Le rapport propose également que l'on utilise certaines composantes de la BIMO pour évaluer certains programmes du ministère.

Certains instruments contenus dans la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario sont déjà à la disposition des écoles dans un certain nombre de matières obligatoires.

Il est évident que l'élaboration des instruments de mesure de la BIMO devra s'effectuer dans le sillage de la révision que l'on se propose de réaliser au niveau des programmes-cadres. On prend actuellement toutes les précautions nécessaires pour que les décisions concernant la BIMO se prennent en gardant à l'esprit les modifications qui seront apportées aux programmes-cadres selon l'échéancier donné au paragraphe 4.2. Il faudra donc faire diligence pour préparer les instruments de mesure qu'il faudra pour l'évaluation du rendement des élèves du nouveau Préuniversitaire ontarien. On fera appel à cet égard au Comité consultatif provincial sur les politiques et les pratiques de l'évaluation.

Une fois terminée l'élaboration des instruments de mesure et dès que ceux-ci auront été acceptés par les conseils scolaires et utilisés dans le cours normal des activités du Préuniversitaire ontarien, on s'en servira pour évaluer le rendement des élèves inscrits aux cours les plus ardus du palier secondaire. On rendra publiques des données sur le succès des élèves du Préuniversitaire ontarien d'une année à l'autre non seulement pour rassurer le public mais aussi en vue d'influencer la planification du programme d'études.

6. L'atmosphère et la discipline à l'école

Le rapport de l'enquête observe que «le public considère le manque de discipline comme le problème majeur de nos écoles». Tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de proposer des mesures susceptibles d'ajouter à l'autorité des écoles secondaires au niveau de la discipline étudiante, le rapport signale que le ministère de l'Éducation devrait instituer des mesures destinées à «aider les enseignants et les directeurs à aider les élèves particulièrement indisciplinés». Le rapport ajoute que l'on devrait encourager les conseils scolaires et les écoles à se donner des politiques et des méthodes nettement déclarées pour enrayer les abus.

Ces recommandations sont importantes. Le ministère a déjà recommandé aux conseils scolaires et aux directeurs d'écoles de s'assurer que chaque école dispose d'un code de conduite étudiante nettement défini qui explique les avantages personnels de la discipline et de la bonne conduite, mais qui indique aussi très clairement à quoi on s'expose par son inconduite.

La nouvelle circulaire intitulée Les écoles de l'Ontario de la 7^{e} à la 12^{e} année et les cours préuniversitaires fera valoir l'importance de l'assiduité en classe pour les élèves qui souhaitent profiter au maximum de leurs études secondaires.

En plus, une petite équipe d'administrateurs scolaires de grande expérience travaille actuellement à la préparation d'un document expliquant au personnel enseignant les mécanismes de la loi en ce qui concerne l'inconduite des jeunes, les méthodes à suivre pour faire respecter la discipline scolaire et les normes visées par le ministère de l'Éducation. Cette équipe procédera à l'analyse de la législation actuelle, des règlements à suivre et des études sur le sujet afin de mieux renseigner et mieux assister les conseils scolaires, les enseignants, les directeurs d'écoles et les parents.

Plusieurs écoles ont la réputation d'accorder une attention particulière à l'atmosphère de travail offerte à leurs élèves et peuvent servir d'exemple aux autres en raison de

l'initiative qu'elles déploient pour faire respecter la discipline. L'équipe tentera donc de faire connaître à travers la province les initiatives heureuses des écoles en collaboration avec les conseils scolaires et les fédérations d'enseignants. Nous croyons fermement que ce partage pourra créer une véritable différence.

7. Des questions qui demeurent à l'étude

La plupart des 98 recommandations du rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire ont servi de base à des décisions immédiates ou servent présentement de matière à la planification mentionnée dans le présent document. La consultation et la planification concernant certaines autres recommandations ne sont toutefois pas terminées.

L'importance des recommandations 88, 89, 90 et 91 pour les élèves et les contribuables des conseils des écoles séparées saute aux yeux. Les discussions entre le gouvernement et les conseillers scolaires, les enseignants et les administrateurs des écoles séparées ont été nombreuses et animées au cours des derniers mois. Le ministère de l'Éducation n'a pas encore fini d'étudier les recommandations que lui ont adressées ces groupes. Le gouvernement ontarien y répondra dans un autre contexte.

Des réserves du même ordre s'appliquent à la réponse à la recommandation 98, laquelle demande que «le gouvernement de l'Ontario étudie la possibilité de permettre l'existence de conseils scolaires de structure différente et de mécanismes de consultation, ou des deux, dans différentes parties de la province pour répondre le mieux possible aux besoins locaux». Un enquêteur spécial a été nommé pour s'occuper des questions de la gestion et de la composition des conseils scolaires dans le Nord de l'Ontario. Son rapport devrait être connu au début de 1983. La question de la gestion des conseils scolaires de langue française faisait l'objet d'une publication récente intitulée Rapport du comité mixte sur la gestion des écoles élémentaires et secondaires de langue française.

Quant aux recommandations 40, 41, 42 et 43 sur le partage des locaux et des installations scolaires, elles nécessiteront plus d'étude qu'on a jusqu'ici eu le temps de leur consacrer.

Plusieurs des recommandations du rapport de l'enquête portent sur les problèmes épineux et complexes de la compétence du personnel enseignant et du recyclage professionnel. La compétence des enseignants est la clé de voûte de tout système d'éducation. La Direction de la formation des maîtres procède régulièrement à l'évaluation des programmes offerts par les facultés d'éducation (toutes les questions mentionnées par le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire y sont discutées), mais les questions touchant le recyclage professionnel des enseignants font partie de l'ensemble des propositions touchant l'établissement du Collège des enseignants. Cette proposition a soulevé beaucoup d'intérêt et la discussion se poursuit. Par ailleurs le ministère de l'Éducation imposera certaines restrictions du côté des journées d'avancement professionnel afin que celles-ci puissent servir aux travaux de renouvellement des programmes d'études.

Le bureau de l'Enseignement par correspondance et TVOntario se sont entendus pour collaborer à un projet pilote pour 1985. Toute planification ultérieure se rattachera à ce projet.

Quatre projets pilotes (à Sudbury, Ottawa, London et Hamilton) ont été réalisés depuis septembre 1981 dans l'intention d'étudier des structures facilitant la coordination des programmes d'études entre le secondaire et le postsecondaire. Le rapport final de ces expériences paraîtra en juin 1983. On s'attend à que ces rapports contiennent assez de renseignements pour former la base d'une collaboration fondée sur le partage et la compréhension. La préparation de tous les nouveaux programmes s'effectue présentement en collaboration avec des représentants du monde universitaire et collégial.

Le rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire demande que «le gouvernement de l'Ontario accorde une haute priorité à l'adoption de mesures susceptibles de faire augmenter le nombre de centres d'apprentissage dans le commerce et l'industrie».

Il est important de noter à cet égard que le gouvernement de l'Ontario continuera de faire l'impossible pour obtenir la collaboration volontaire du monde du commerce et de l'industrie dans le domaine de l'apprentissage, mais sans imposer de mesures en vue d'une collaboration obligatoire comme par exemple l'imposition de l'apprentissage à frais partagés.

Présentement, la province continue d'encourager les activités d'un réseau de plus d'une soixantaine de comités locaux de formation industrielle (CLFI) participant au Programme de formation par l'employeur (PFE) en réponse aux besoins locaux et nationaux en matière d'apprentissage. Cette initiative a vu la signature de plus de 2 500 nouveaux contrats d'apprentissage de septembre 1981 à septembre 1982.

De plus, en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Ontario offre des avantages pécuniaires aux employés dans le domaine de l'apprentissage, particulièrement au niveau des métiers où il y a pénurie de travailleurs et à celui de groupes présentant des besoins particuliers, tels les femmes, les jeunes, les autochtones et les handicapés. Il y a aussi des initiatives comme l'Opération expérience pratique Ontario (OEPO) et le Programme de formation commerciale et industrielle I et II (PFCI) par lesquels l'Ontario s'adresse aux besoins à court terme des employeurs, des employés et de la jeunesse en chômage. C'est ainsi que pour 1982-1983, les crédits consacrés à l'embauche des jeunes ont fait passer le budget de l'OEPO de $10,8 millions à $14,8 millions, montant auquel sont venus s'ajouter deux autres millions de dollars provenant du Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI). Ces crédits ont permis d'une part l'établissement de programmes d'apprentissage qui ont bénéficié à plus de 12 000 jeunes chômeurs et, d'autre part, la création de 8 000 places dans les programmes de formation à l'emploi. Cela représente

une augmentation de 50 pour cent par rapport au dernier exercice financier.

Le Programme de formation commerciale et industrielle offre un recyclage et des apprentissages de courte durée au monde ontarien du commerce et de l'industrie depuis plusieurs années. En 1981, ce programme s'enrichissait du PFCI II, lequel a pour objectif l'apprentissage au niveau des métiers et des industries de haute technologie moyennant un budget annuel de $5 millions pendant cinq ans. En 1981-1982, plus de 10 000 apprentis et de 375 compagnies ont profité de ces apprentissages qui ont coûté $14,3 millions. Ces apprentissages ont non seulement aidé de nombreux employés à se perfectionner et à augmenter leurs chances d'embauche, mais il a aussi donné un coup de pouce apprécié à la production industrielle ontarienne.

On notera également que le nombre d'apprentis actifs en Ontario est passé de 36 400 en 1980-1981 à 42 000 en 1981-1982. Le nombre de travailleurs des modules d'apprentissage est par ailleurs passé de 18 473 à 20 868 pendant la même période. En plus des mesures qui précèdent pour développer l'apprentissage en Ontario, la province collabore présentement avec le gouvernement fédéral à des recherches régulières concernant les métiers et les professions où les besoins sont les plus impérieux pour permettre au gouvernement d'acheminer ses fonds de secours à l'apprentissage vers les domaines où la demande, donc la possibilité d'emploi, est la plus élevée.

Ces activités viennent toutes s'ajouter aux programmes Liaison du ministère de l'Éducation pour améliorer les chances d'embauche des élèves du palier secondaire. Le dialogue avec le monde des affaires et de l'industrie se poursuit.

La consultation à laquelle a donné lieu l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire a été d'une importance majeure. Les résultats sont aussi des plus encourageants. C'est de mille et une façons que peut s'exercer la consultation nécessaire à l'élaboration de toute politique dans le domaine de l'enseignement.

Elle s'effectue par divers moyens selon les besoins des questions à l'étude et des groupes et associations concernés. Dans cet esprit, le ministère a décidé de cesser de faire appel aux services de son comité consultatif de la Circulaire H.S.1 qui s'est si admirablement acquitté de ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire. Le ministère se propose de former dès le début de 1983 un autre comité consultatif composé d'une grande variété de membres qui guideront le ministère dans le domaine des politiques et des programmes de l'enseignement. On n'a pas encore défini la composition ni le mandat de ce comité. Tout ce qu'on sait pour le moment, c'est que sa première tâche sera la mise en oeuvre du plan d'action décrit dans le présent rapport.

8. Remerciements

L'Enquête sur l'éducation au palier secondaire n'aurait pas été possible sans le dévouement et les connaissances d'une multitude de collaborateurs. C'est par milliers que les gens ont discuté les questions soulevées par l'enquête à travers la province, tant dans le public qu'au sein de la profession. Les mémoires soumis ont été innombrables et nos agents d'éducation se sont renseignés auprès d'une grande variété d'experts et d'associations non gouvernementales. C'est toujours dans le meilleur esprit de collaboration que l'aide du public comme celle des experts nous a été offerte. Le désintéressement et la patience du public et de la profession prendront sans doute une autre forme au moment où nous passons aux suites à donner à l'enquête, soit aux améliorations à apporter à l'enseignement au palier secondaire.

C'est la participation de tous qui a rendu l'enquête possible. Il est normal que se dessinent des conflits au niveau des intentions, des ressources ou des règlements, mais la tâche qui attend tout le monde est une tâche commune : celle de voir à ce que la collectivité et ses institutions évoluent en harmonie. On a déjà beaucoup réalisé dans ce sens mais il reste encore beaucoup à accomplir. Nous n'y arriverons qu'en nous donnant la main.

Documents auxiliaires

1. Questions et orientations. Réponse au rapport final de la Commission d'enquête sur la baisse des effectifs dans les écoles de l'Ontario, ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, juin 1980.

2. Enquête sur l'éducation au palier secondaire. Rapport, ministère de l'Éducation de l'Ontario, novembre 1981.

3. Politique relative au programme scolaire. Enquête - élaboration - mise en oeuvre, ministère de l'Éducation de l'Ontario, septembre 1982.

4. La préparation aux diplômes d'études secondaires (Circulaire H.S.1, 1979-1981), ministère de l'Éducation de l'Ontario.

5. Rapport du comité mixte sur la gestion des écoles élémentaires et secondaires de langue française, ministère de l'Éducation de l'Ontario, avril 1982.

6. Éducation in Ontario: 1980 - 2005 Scenarios on the Future, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1982.

7. Grandes lignes du programme d'exploration environnementale 1981-1982, ministère de l'Éducation, 1982.

APPENDICE

Recommandations du rapport de l'Enquête sur l'éducation au palier secondaire et réponses du ministre

On recommande :

1. Que les deux diplômes actuels soient remplacés par un seul et unique diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Acceptée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr* (1984-1985).

On recommande :

2. Que l'on réorganise le programme scolaire et que l'on révise le programme d'études de la 7^{e} à la 13^{e} années pour permettre à la majorité des élèves de passer le nouveau diplôme d'études secondaires de l'Ontario à la fin de la 12^{e} année.

Acceptée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

3. Que l'on procède à une révision des programmes-cadres, des documents d'appui et de la Circulaire H.S.1 en conformité avec la division suivante :
   a) de la maternelle à la 6^{e} année,
   b) de la 7^{e} à la 12^{e} années.

Acceptée.

On recommande :

4. Que le ministère de l'Éducation recommande de consacrer un minimum de temps aux diverses matières aux programmes de la 7^{e} et de la 8^{e} année tout en prévoyant une certaine flexibilité au niveau local. Les programmes-cadres renverraient directement à ces minimums de temps.

D'accord, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

* Les écoles de l'Ontario de la 7^{e} à la 12^{e} année et les cours préuniversitaires.

On recommande :

5. Que les programmes-cadres de la 7^{e} à la 12^{e} années soient élaborés pour permettre la préparation de cours qui, pour les 9^{e}, 10^{e}, 11^{e} et 12^{e} années, seraient offerts à trois niveaux de difficulté - fondamental, général et avancé - tout en permettant que le programme, quel qu'en soit le niveau, puisse s'adapter aux besoins particuliers de l'élève. Certaines matières spécialisées pourront ne s'enseigner qu'à un ou deux niveaux de difficulté.

Acceptée.

On recommande :

6. Que la durée des crédits soit fixée à 30 heures, que tous les cours soient des multiples de l'unité de 30 heures et qu'un tel système de crédits soit appliqué de la 9^{e} à la 12^{e} années.

Amendée.

On recommande :

7. L'abolition des classifications actuelles par domaine d'étude et la répartition des cours dans toutes les matières enseignées de la 9^{e} à la 12^{e} années en deux catégories, soit les matières obligatoires et les matières facultatives, pour assurer assez de variété tout en permettant des concentrations de matière.

Amendée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

8. Que le diplôme d'études secondaires de l'Ontario soit conféré aux élèves ayant accumulé un minimum de 120 crédits ainsi répartis :

Crédits obligatoires
(56 en tout)

. 16 crédits en français et 4 crédits additionnels en anglais ou en français;

OU

. 16 crédits en English et 4 crédits additionnels soit en French, soit en English;

. 8 crédits en mathématique;

. 8 crédits en sciences;

. 4 crédits en géographie;

. 4 crédits en histoire;

. 4 crédits additionnels en sciences sociales;

. 4 crédits en arts;

. 4 crédits en éducation physique et hygiène

et

Crédits facultatifs
(64 en tout)

64 crédits additionnels sélectionnés par l'élève parmi les cours disponibles à condition que ces 64 crédits comportent au moins 10 crédits sélectionnés parmi les matières suivantes :

langues,
sciences familiales,
études commerciales,
études technologiques.

Amendée.

On recommande :

9. Que le directeur et le personnel des écoles soient autorisés à élaborer des cours s'inscrivant dans la ligne de pensée des programmes-cadres et que ces cours puissent remplacer jusqu'à quatre crédits chacun dans les matières obligatoires suivantes :
   . English, French, ou les deux

   OU

   Français, anglais, ou les deux,
   . Mathématique,
   . Sciences,
   . Sciences sociales.

Amendée.

On recommande :

10. Que les écoles soient tenues de compiler un dossier du rendement scolaire de chaque élève au secondaire sur une formule commune à toute la province appelée Relevé de notes scolaires (RNS) et que ce relevé donne :
   . le titre et les codes communs de tous les cours suivis avec succès par l'élève;
   . le nombre de crédits procuré par chaque cours;
   . le niveau de difficulté de chaque cours;
   . la concentration d'études réalisée par l'élève, s'il y a lieu.

Acceptée, prévue pour 1983.

On recommande :

11. Que soit reconnu un domaine de concentration d'études sur le RNS de tout élève ayant obtenu un minimum de 32 crédits dans les domaines de l'enseignement commercial et des études techniques.

Acceptée.

On recommande :

12. Qu'un certificat provincial soit rendu disponible aux élèves quittant l'école avant l'obtention de leur diplôme lorsqu'ils auront accumulé les crédits suivants :

. English ou français	8
. Mathématique	8
. Sciences	4
. Géographie	4
. Histoire	4
. plus 32 autres crédits	32
Total	60

Amendée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

13. Que le nombre de journées d'enseignement dans une année scolaire soit maintenu au minimum actuel de 185 jours de classe et que ce nombre ne comporte pas plus que 15 jours réservés aux examens.

Amendée.

On recommande :

14. Que le ministère de l'Éducation continue de faire preuve d'initiative dans le domaine d'une utilisation raisonnée de la nouvelle technologie électronique en aidant les conseils scolaires, les écoles et les enseignants

a) à élaborer les grandes lignes de cours que l'on pourrait introduire pendant les premières années d'école et à offrir aux élèves une connaissance raisonnablement approfondie de l'impact de la technologie de l'informatique sur leur vie d'aujourd'hui et de demain;

b) à inclure, là où la chose convient au programme des écoles secondaires, des renseignements sur la technologie nouvelle;

c) à étudier comment on pourrait acquérir et appliquer aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage la technologie de l'informatique avec tout ce qu'elle comporte de matériel et de programmation.

Acceptée, planification confiée à l'Informatique dans l'enseignement.

On recommande :

15. Que les programmes-cadres, surtout ceux des matières obligatoires, inscrivent des notions de préparation à la vie à la portion fondamentale de chaque programme lorsque s'y prête le contexte.

Amendée.

On recommande :

16. Que l'on insiste davantage sur le rôle des arts dans l'explication du monde dans lequel nous vivons au niveau des programmes-cadres et des documents d'appui.

Acceptée.

On recommande :

17. Que le ministère de l'Éducation distribue dès que possible un document conçu pour aider les enseignants à incorporer les concepts de la morale et des valeurs aux matières du programme d'études.

Acceptée, projet en cours.

On recommande :

18. Que les conseils scolaires offrent des programmes dans les deux langues nationales de la façon suivante :

a) une première langue nationale serait enseignée à tous les niveaux (de la maternelle à la 12^{e} année);

b) à partir de la 4^{e} année au plus tard et jusqu'en 8^{e} année, la seconde langue nationale deviendrait obligatoire pour tous les élèves sauf dans le cas des élèves exemptés pour une raison ou pour une autre;

c) de la 9^{e} à la 12^{e} années, la seconde langue nationale serait offerte pour aider les élèves à satisfaire aux conditions d'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Amendée.

On recommande :

19. Que les écoles continuent de faire l'impossible pour maintenir la politique du «Français en tout et par tous»; qu'elles établissent des normes précises à atteindre dans chaque matière; qu'elles informent les élèves de la politique de l'école concernant l'évaluation de leurs connaissances linguistiques dans chaque matière.

Acceptée.

On recommande :

20. Que le ministère de l'Éducation songe à la possibilité d'élaborer des programmes-cadres pour l'enseignement de certaines langues qui n'en font pas encore l'objet (on dispose de programmes-cadres en anglais, français, allemand, italien, russe, espagnol et études classiques - grec et latin).

Acceptée, projet en cours.

On recommande :

21. Une révision des programmes-cadres de géographie et d'histoire pour les 7^{e}, 8^{e}, 9^{e} et 10^{e} années pour y établir un meilleur équilibre entre le contenu canadien et la teneur internationale et pour s'assurer que la géographie et l'histoire du Canada y sont présentés dans le contexte du globe.

Acceptée, prévue pour 1982-1983.

On recommande :

22. Que les révisions de programme que l'on propose, tant au niveau des sciences sociales qu'à celui d'autres matières comme en particulier la langue et les arts, favorisent le développement d'un concept amenant l'élève à voir le Canada comme une patrie où vivent des citoyens de plusieurs origines nationales attachant une grande importance tant à leur diversité qu'à leurs valeurs communes. Le programme ainsi obtenu devrait :

a) tenir compte du fait que ce que l'on entend par identité canadienne peut, entre autres, la réalité canadienne-française;

b) favoriser l'appréciation du multiculturalisme en incorporant au programme de base de certaines matières obligatoires des notions de multiculturalisme permettant à chaque élève de se familiariser avec cette réalité et

c) permettre l'inclusion à la base même du programme scolaire de dispositions permettant aux élèves de se familiariser avec la réalité des autochtones et leur mode de vie tant par le passé que de nos jours.

Acceptée.

On recommande :

23. Que le ministère de l'Éducation élabore un nouveau programme-cadre dans le domaine des sciences sociales pour aider les élèves à mieux comprendre les régimes économique et politique du Canada. (Une fois ce programme-cadre réalisé, on pourrait songer à s'en servir pour la préparation de cours susceptibles de donner droit à l'un ou l'autre des 4 crédits obligatoires en sciences sociales dont il est question plus haut.)

Planification non terminée.

On recommande :

24. Que le nouveau programme scolaire, sauf dans le cas des dispositions particulières concernant les élèves d'âge adulte et des programmes reconnus présentement dispensés par les conservatoires de musique, n'autorise pas la pratique de ce qu'on appelle les «crédits externes».

Acceptée.

On recommande :

25. Que les cours préalables soient déterminés par les programmes-cadres du ministère de l'Éducation là où ils s'imposent; que l'école explique clairement aux élèves et aux parents la politique concernant les cours préalables; que le directeur de l'école soit autorisé à trancher toute question soulevée par des élèves ou des parents souhaitant une exemption.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

26. Que lorsqu'un élève change d'école secondaire, son nouveau directeur soit autorisé à lui accorder des crédits pour des travaux entamés à la première école et éventuellement terminés à la seconde.

Acceptée.

On recommande :

27. Que tous les programmes-cadres

a) portent sur une matière clairement définie et qu'on y explique clairement la part des aptitudes, des procédures et des méthodes d'évaluation concernant le niveau de difficulté jugé nécessaire dans chaque matière;

b) désignent par la mention «essentiel» ou «facultatif» la matière de chaque cours faisant l'objet d'un programme-cadre;

c) soulignent les diverses manières d'apprendre et insistent sur le développement d'attitudes donnant à l'élève le goût de mieux s'instruire.

28. Que la Direction de l'enfance en difficulté du ministère de l'Éducation participe à l'élaboration de tout programme-cadre ou document d'appui afin qu'on puisse y insérer des suggestions concernant l'enseignement à des élèves présentant des particularismes d'apprentissage. La terminologie concernant les divers particularismes d'apprentissage devrait être la même dans tous les programmes-cadres.

29. Que l'on réduise le double emploi dans les programmes-cadres et que, là où il y a double emploi, on indique au moyen d'un renvoi à tel ou tel programme-cadre que la matière commune aux divers documents devrait être enseignée à partir de points de vue différents.

30. Que, dans la mesure du possible, les comités des programmes-cadres s'assurent la participation de groupes comme le monde des affaires, l'industrie, le mouvement ouvrier, les universités et les collèges en plus, bien entendu, des enseignants.

31. Que le ministère de l'Éducation alloue une période raisonnable de temps pour la mise en place de tout programme-cadre après avoir consulté les éditeurs de matériel pédagogique et les conseils scolaires pour se renseigner sur les délais nécessaires; le ministère devrait voir à ce que ces délais soient les mêmes à travers la province.

32. Que le ministère de l'Éducation assure la mise à jour des programmes-cadres à des intervalles réguliers.

Acceptées, planification terminée.

On recommande :

33. Que les ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités organisent régulièrement des réunions régionales et provinciales de représentants des secteurs secondaires et postsecondaire de l'éducation pour discuter et clarifier les critères d'admissibilité aux institutions postsecondaires à la lumière des programmes d'étude présentement en place dans les écoles secondaires et les institutions postsecondaires.

Projet pilote en cours.

On recommande :

34. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec d'autres ministères ainsi que des représentants du commerce, de l'industrie et du travail, élabore une politique permettant de :
a) clarifier le rôle respectif du programme Liaison, de l'éducation coopérative et du programme des stages en milieu de travail et de
b) permettre aux élèves d'entreprendre leur apprentissage ou tout autre programme centré sur le travail plus tôt pendant leurs études pour en terminer une tranche plus considérable pendant leurs études secondaires.

Acceptée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

35. Que les conseils scolaires soient tenus d'établir des mécanismes permettant la participation d'employeurs et de représentants du mouvement ouvrier de participer au développement des programmes centrés sur le travail.

Amendée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

36. Que l'on maintienne la politique actuelle sur les cours d'éducation coopérative pour s'assurer qu'au moins le tiers de la valeur en crédits de tout cours ou ensemble de cours d'éducation coopérative soit accordée à l'enseignement donné à l'école même.

Acceptée.

On recommande :

37. Que le ministère de l'Éducation encourage la participation aux programmes d'éducation coopérative en aidant financièrement les conseils scolaires à embaucher des personnes-ressources pouvant servir de directeurs du placement lors de l'organisation des programmes avec les employeurs.

Rejetée.

On recommande :

38. Que le gouvernement de l'Ontario accorde une haute priorité à l'adoption de mesures susceptibles de faire augmenter le nombre de centres d'apprentissage dans le commerce et l'industrie.

Planification non terminée.

On recommande :

39. Que le ministère de l'Éducation et autres ministères du gouvernement de l'Ontario, au moment de la prise de toute initiative affectant les rapports entre l'école et le monde du travail, tiennent compte des considérations suivantes :

a) les bouleversements profonds subis par la conception traditionnelle du rôle de l'homme et de la femme dans la société;

b) les femmes entrent sur le marché du travail en plus grand nombre de jour en jour;

c) les politiques scolaires et l'orientation professionnelle doivent refléter l'évolution de la société.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

40. Que les écoles, les conseils scolaires, les collèges et les universités soient encouragés à partager et à utiliser le plus économiquement possible les installations et locaux en place, particulièrement les laboratoires et les installations techniques coûteuses.

41. Que l'on encourage les conseils scolaires à étudier des possibilités d'utilisation coopérative d'installations et de locaux d'usines industrielles ou de bureaux.

42. Que l'on encourage également les écoles et les conseils scolaires à travailler en collaboration avec les administrations municipales et les agences locales offrant des programmes récréatifs pour tirer les grandes lignes d'un partage d'installations et de locaux en songeant à un partage des dépenses qui satisfasse les deux parties et à des moyens d'éviter les dédoublements de ressources.

43. Que l'on introduise une législation autorisant le ministre de l'Éducation à assigner à tel conseil scolaire un immeuble scolaire désaffecté appartenant à un autre conseil et à prendre toute mesure recommandée pour l'utilisation maximale des locaux scolaires.

Planification non terminée.

On recommande :

44. Que l'on apporte un amendement à la législation actuelle pour permettre aux conseils scolaires, aux collèges, aux universités et autres organismes d'entrer en accord officiel concernant l'offre de services mutuels. De tels accords auraient comme principe de base que chaque institution aurait la responsabilité d'accorder les crédits pour les programmes tombant sous son autorité quel que soit l'endroit où sont effectivement dispensés ces programmes.

45. Que l'on encourage les conseils scolaires à songer aux possibilités d'accords de coopération déjà sanctionnées par la Loi de 1974 sur l'éducation.

46. Que le ministère de l'Éducation encourage les conseils scolaires à partager entre eux les honoraires de conseillers et coordonnateurs, peut-être même en leur offrant des avantages particuliers au niveau de la subvention.

Acceptées, planification non terminée.

On recommande :

47. Que le ministère de l'Éducation organise des rencontres entre représentants de sa Section de l'éducation par correspondance et de TVOntario pour discuter la production et l'enseignement de cours, en particulier pour permettre de continuer de dispenser des cours menacés par la baisse de l'effectif scolaire.

48. Que la Section de l'éducation par correspondance du ministère soit autorisée à fournir à prix coûtant aux conseils scolaires du matériel de cours.

Acceptées, en cours.

On recommande :

49. Que, dans les programmes l'enseignement où les élèves ne sont pas rattachés à une classe, on assigne à chaque élève un enseignant au service de l'école pour en évaluer le progrès et lui dispenser des conseils et certains enseignements au besoin.

Acceptée, pour EO, 7^{e} à 12^{e} et CPr (1984-1985).

On recommande :

50. Que les écoles et les conseils scolaires étudient régulièrement les méthodes d'obtention de crédits que sont l'étude indépendante, l'étude privée, les cours du soir et les cours d'été afin d'y assurer le maintien de la qualité et de l'efficacité.

Endossée.

On recommande :

51. Que le ministère de l'Éducation étudie le rôle spécial et l'utilité des écoles et des programmes non conventionnels mis sur pied par les conseils scolaires afin de permettre aux parents et aux élèves de constater plus de variété au palier secondaire.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

52. Que, au besoin, on conçoive des «programmes de matières connexes» pour mieux répondre aux objectifs scolaires et professionnels des élèves afin de les encourager par des mesures pratiques à poursuivre leurs études.

53. Que le ministère de l'Éducation songe à approuver, à titre d'essai, certains «programmes axés sur les besoins de la communauté» conçus conjointement par les enseignants et des représentants de la communauté.

54. Que les écoles, les conseils scolaires ou les deux étudient la possibilité d'offrir des crédits pour des cours à teneur concentrée et pratique conçus spécialement pour répondre aux besoins du monde du travail. Ces cours pourraient comporter un recyclage académique et une formation dans certains métiers et être d'assez courte durée pour permettre aux élèves prenant congé de leur emploi pour les suivre de rentrer au travail sans trop de délai.

55. Que les écoles reconnaissent que certains élèves choisiront de se retirer temporairement de l'école et qu'elles prennent certaines mesures de nature à faciliter le retour en classe.

Acceptées.

On recommande :

56. Que le ministère de l'Éducation maintienne son programme d'enquêtes provinciales et se donne comme objectif minimum l'évaluation de trois matières par année ainsi que des programmes-cadres correspondants de la 7^{e} à la 12^{e} années.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

57. Que le ministère de l'Éducation exige que les conseils scolaires fassent régulièrement l'objet d'une évaluation collective comportant une étude des méthodes d'évaluation utilisées concernant le rendement des élèves.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

58. Que le ministère continue l'élaboration de la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario en visant à préparer des instruments modèles de mesure correspondant à tous les programmes-cadres aux divers niveaux de difficulté pour le français, l'anglais, la mathématique, l'histoire, la géographie, les sciences, l'éducation physique et l'hygiène ainsi que le français langue seconde de la 7^{e} à la 12^{e} années.

D'accord.

On recommande :

59. Qu'une fois que la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario sera terminée, le ministère s'en serve sur une grande échelle et dans divers échantillonnages afin de pouvoir évaluer l'efficacité de ses programmes et de ses politiques et d'informer le public.

Consultation et planification non terminées.

On recommande :

60. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec d'autres ministères et agences, élabore des stratégies et services plus spécifiques pour aider les enseignants et les directeurs à aider les élèves particulièrement indisciplinés.

Acceptée, en cours.

On recommande :

61 Que l'on demande aux conseils scolaires d'aider les écoles en élaborant des politiques et des techniques nettes et précises concernant certaines questions de comportement comme l'absentéisme scolaire abusif, le vandalisme, l'abus des drogues et l'alcoolisme.

62. Que toutes les écoles secondaires adoptent un code précis de conduite étudiante élaboré en collaboration avec un groupe représentatif de parents, d'élèves et d'enseignants, et que ce code précise les sanctions applicables en cas de manquement.

63. Que là où la chose est possible en 9^{e} et 10^{e} années, les écoles tâchent de regrouper davantage les élèves dans les mêmes salles de classes pour les matières obligatoires afin de donner aux élèves l'impression d'appartenir à un groupe et de réduire l'isolement créé par la grandeur des écoles.

64. Que chaque école, moyennant l'approbation du conseil scolaire, établisse, en tâchant d'offrir les mêmes avantages aux populations étudiantes masculine et féminine, un mécanisme permettant de relever les besoins au niveau des activités périscolaires chez les élèves comme du côté de la collectivité où s'inscrit l'école.

65. Que les écoles secondaires élaborent des stratégies permettant aux élèves de participer à l'établissement des politiques et du fonctionnement de l'école ainsi qu'à l'évaluation des programmes de l'école et de la façon dont ils sont présentés.

Acceptées.

On recommande :

66. Que les conseils scolaires soient encouragés à assurer une représentation du commerce, de l'industrie et du travail dans les comités locaux de programmation.

Endossée.

On recommande :

67. Que l'on prépare un document précisant la philosophie du ministère de l'Éducation et les objectifs à atteindre dans l'entier du programme des écoles élémentaires et secondaires; ce document devrait être remis aux enseignants, aux élèves, aux parents et au public.

Acceptée, projet en cours.

On recommande :

68. Que l'on prépare une version simplifiée de la brochure intitulée La préparation aux diplômes d'études secondaires (Circulaire H.S.1) du ministère de l'Éducation ou à tout document destiné à le remplacer pour renseigner le public sur les diplômes, les certificats, les relevés de notes, les programmes, les cours préalables, etc.

Acceptée, planification terminée.

On recommande :

69. Que l'on prépare des documents d'appui pour informer les conseils scolaires et les écoles secondaires de tout rapport ou document qui sera distribué aux élèves, aux parents et au grand public, et que ces documents d'appui apportent plus de clarté et d'uniformité aux prospectus des cours, peut-être en offrant divers modèles.

Rejetée.

On recommande :

70. Que chaque école secondaire soit tenue d'avoir en main des descriptions assez précises des cours offerts pour permettre aux élèves et aux parents de se renseigner, et que l'on distribue régulièrement des sommaires des cours et des méthodes d'évaluation du rendement scolaire.

Acceptée.

On recommande :

71. Que l'on informe les parents et les élèves des conséquences d'un choix de programmes qui

1. ne tiennent pas compte des aptitudes de l'élève, de ses intérêts ou de ses goûts;
2. ne tiennent pas compte des cours préalables ou du fait que tel programme présuppose des connaissances que ne possède pas encore l'élève ou
3. présentent trop peu de difficultés pour être intéressants.

Acceptée.

On recommande :

72. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec l'Ontario School Trustees' Council et la Fédération des enseignants de l'Ontario, établisse un mécanisme lui permettant de faire connaître plus régulièrement et plus précisément aux conseils scolaires toute décision de tribunal affectant le système scolaire en général et d'en expliquer les conséquences pour les conseils, les enseignants et les élèves.

Consultation non terminée.

On recommande :

73. Que les conseils scolaires établissent des liens étroits avec des agences extérieures auxquelles les conseils et l'école peuvent avoir recours concernant des questions affectant un employé du conseil ou un élève, tels l'abus des drogues, l'alcoolisme et les problèmes susceptibles de conduire les personnes impliquées devant les tribunaux.

Endossée.

On recommande :

74. Qu'avec l'appui de leur conseil scolaire, les écoles participent plus activement aux projets communautaires là où leur présence est souhaitée et cherchent à découvrir des domaines où leurs élèves pourraient travailler au service de la communauté.

Endossée.

On recommande :

75. Que le ministère de l'Éducation rassemble des représentants des conseils scolaires, des fédérations d'enseignants et des facultés d'éducation afin d'élaborer des politiques concernant l'éducation permanente des enseignants de manière à tenir compte des changements de priorités et des progrès technologiques.

Consultation et planification non terminées.

On recommande :

76. Que les conseils scolaires, en collaboration avec les enseignants, mettent en place une méthode d'évaluation régulière du personnel et que les conseils scolaires s'assurent que cette évaluation a lieu. On pourra recourir à l'aide du ministère de l'Éducation ou d'autres agences lorsqu'on ne disposera pas d'assez d'agents de supervision au niveau local. Les conseils devraient également soumettre à des évaluations les agents de supervision locaux et le ministère de l'Éducation devrait faire passer des évaluations à ceux de ses employés qui jouent le rôle d'agents de supervision.

77. Que les mécanismes que l'on mettra en place pour l'évaluation du perfectionnement professionnel des écoles invitent le personnel à fournir régulièrement la preuve de leur perfectionnement professionnel.

Acceptées, planification terminée.

On recommande :

78. Que chaque directeur d'école, en collaboration avec son personnel, définisse la conduite idéale du personnel de l'école de manière à ce que celui-ci soit conscient de sa responsabilité collective au niveau de l'atmosphère à l'école, du partage des tâches de travail et du besoin de donner l'exemple autour de lui.

Endossée.

On recommande :

79. Que les universités entreprennent une étude des programmes de leur faculté d'éducation et que le ministère des Collèges et Universités continue d'établir des études périodiques des programmes de formation de l'éducation professionnelle dans les facultés d'éducation et que ces études, étant donné la diversité grandissante du système éducatif, tiennent compte des points suivants :

a) la nécessité d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement à des élèves d'origine variée;

b) l'utilisation de la nouvelle technologie de l'informatique et des communications;

c) la question de la morale et des valeurs en éducation;

d) l'éducation permanente;

e) le rôle des facultés dans la préparation de programmes de formation des enseignants;

f) une étude de la longueur actuelle des programmes de formation professionnelle compte tenu des points (a) à (e)

g) l'éfficacité actuelle des comités consultatifs de la formation des enseignants.

Acceptée, pratique courante.

On recommande :

80. Que les conseils scolaires, en collaboration avec leurs associations d'enseignants, examinent leurs besoins de programmes de formation en cours d'emploi et élaborent un projet visant à l'obtention de tels programmes.

Acceptée.

On recommande :

81. Que l'on encourage les facultés d'éducation et les conseils scolaires à offrir aux enseignants, pendant leur formation comme en cours d'emploi, des notions d'orientation de manière à ce qu'une plus grande partie du personnel de l'école finisse par participer à l'orientation des élèves.

Endossée.

On recommande :

82. Que le ministère de l'Éducation clarifie le rôle des conseillers en orientation de la 7^{e} à la 12^{e} années en ce qui concerne leurs responsabilités quant à l'orientation personnelle et professionnelle et que l'on tâche d'insister davantage sur l'importance de l'orientation professionnelle.

Acceptée, projet en cours.

On recommande :

83. Que le ministère de l'Éducation, en consultant les associations d'enseignants et de conseillers scolaires, élabore un plan d'action précis concernant les quatre domaines qui suivent :

a) le fait que certains enseignants sont tenus d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas bénéficié d'une préparation adéquate;

b) les cours ou programmes particuliers qui sont menacés de disparition parce que le personnel de telle école ne compte pas d'enseignants spécialisés;

c) la pénurie d'enseignants dans certaines matières ou certains programmes;

d) le mauvais exemple que l'on donne dans certaines écoles en faisant enseigner presque l'ensemble d'un groupe de matières soit par des hommes exclusivement, soit par des femmes exclusivement, ainsi que le petit nombre de femmes au niveau de l'administration des écoles en comparaison avec le nombre d'hommes.

Consultation et planification non terminées.

On recommande :

84. Que soit abrogé l'article 265 de la Loi de 1974 sur l'éducation.

Rejetée.

On recommande :

85. Que le ministère de l'Éducation s'assure que les conseils scolaires disposent des mécanismes leur permettant d'évaluer les conséquences que pourrait avoir sur la vie linguistique et culturelle de toute la collectivité la fermeture d'une école de langue française ou l'abandon d'une classe.

Acceptée.

On recommande :

86. Que le ministère de l'Éducation maintienne ses équipes de services consultatifs pour venir en aide aux conseils scolaires, particulièrement à ceux d'écoles où se retrouvent de petits modules scolaires de langue française.

Endossée.

On recommande :

87. Que le ministère de l'Éducation ait comme politique
a) d'encourager les conseils scolaires à favoriser là où la chose est possible des écoles secondaires de langue française homogènes et autonomes sur le plan administratif ainsi que des écoles secondaires anglophones conçues sur le même modèle à moins que la collectivité locale manifeste clairement le désir de s'en tenir à l'organisation actuelle d'une école;
b) d'augmenter la portée des cours offerts dans la langue minoritaire; de mettre en place les mécanismes nécessaires aux niveaux de l'enseignement, de la gestion et de la supervision; d'offrir des locaux clairement définis et reconnaissables pour les activités du groupe minoritaire même dans les cas où cette minorité partage un immeuble avec les élèves de la majorité linguistique.

Acceptée en principe.

On recommande :

88. Que l'on entreprenne une étude de la définition de l'«élève» des 9^{e} et 10^{e} années des écoles séparées et que l'on revoie des politiques déterminant l'interprétation des inscriptions.

89. Que dès que sera terminée l'étude proposée à la recommandation n^{o} 88, on considère les élèves de 9^{e} et 10^{e} années des écoles séparées comme des élèves des écoles secondaires à tout point de vue y compris en ce qui a trait à la subvention des écoles.

90. Que, pour éviter le double emploi d'installations techniques et de locaux très coûteux, les conseils des écoles séparées et les conseils des écoles publiques soient tenus de partager de tels locaux.

91. Que l'on songe à offrir des encouragements financiers précis au niveau des subsides pour favoriser le partage entre conseils des écoles séparés et conseils des écoles publiques souhaité à la recommandation n^{o} 90.

Consultation et planification non terminées.

On recommande :

92. Que les facultés d'éducation offrent des programmes de formation particuliers aux futurs enseignants indiens ou autres se proposant d'enseigner dans des écoles où sont inscrits en assez grand nombre des élèves indiens pour s'assurer que les enseignants des élèves indiens connaissent suffisamment les Indiens et leur culture et soient au courant des difficultés d'emploi qu'éprouvent les habitants des réserves.

93. Que les conseils scolaires, dans leurs ententes avec le gouvernement fédéral, les bandes indiennes ou les autorités indiennes en matière d'éducation, accordent plus d'importance à la présence de services d'orientation dans les écoles secondaires afin d'aider les élèves à mieux résister au stress créé par leur adaptation à un nouveau milieu.

94. Que le personnel responsable des services d'orientation offerts aux élèves indiens soit lui-même composé d'Indiens ou de personnes ayant déjà travaillé parmi les Indiens et été préparées pour le faire.

Endossées.

On recommande :

95. Que le ministère de l'Éducation favorise le développement d'une plus grande coopération en matière de programmes scolaires entre les provinces canadiennes par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Endossée.

On recommande :

96. Que le ministère de l'Éducation entreprenne une étude approfondie du rôle des écoles privées en Ontario et du rôle du ministère par rapport à ces écoles.

Planification non terminée.

On recommande :

97. Que le ministère de l'Éducation étudie les implications de toute modification de sa politique actuelle concernant les crédits pour l'enseignement religieux.

Planification non terminée.

On recommande :

98. Que le gouvernement de l'Ontario étudie la possibilité de permettre l'existence de conseils scolaires de structure différente et de mécanismes de consultation, ou des deux, dans différentes parties de la province pour répondre le mieux possible aux besoins locaux.

Acceptée, consultation non terminée.